

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 10 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1952 de trois fonctionnaires de Trésorerie.

n° 10

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 janvier 1952

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1952

Date du numéro
1 février 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 6 août 1921 portant organisation du personnel des Trésoreries des Territoires d'Outre-Mer et les textes subséquents

Vu l'arrêté n° 01238 du 19 décembre 1951 fixant le nombre d'inscription à effectuer au tableau d'avancement du personnel de la Trésorerie pour l'année 1952

Vu le procès-verbal de la Commission de classement en décembre 1951;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er — Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1952, les fonctionnaires de la Trésorerie dont les noms suivent: 1° Pour le grade de payeur hors classe à compter du 1er janvier 1952 : M. Carboimel (Claude), payeur de 1er classe; 2° Pour le grade de commis principal hors classe à compter du 1er octobre 1952 : M. Peretti (Paul), commis principal de V^e classe; 3° Pour le grade de commis principal de 43 classe : M. Schmidt (Jean), commis de 43 classe. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié ou besoin sera

Le Gouverneur, N. SADOUL.